

FEDERATION CYNOLOGIQUE INTERNATIONALE

STANDARD FCI N° 243 / 09.06.1999/ F

MALAMUTE DE L'ALASKA

Traduction : Prof. Triquet et Dr Paschoud

Origine USA

Date de publication du standard d'origine en vigueur : 14.08.1996

Utilisation : Chien de traîneau

Classification FCI :

Groupe 5 Chiens de type Spitz et de type primitif.
Section 1 Chiens nordiques de traîneau.
Sans épreuve de travail

ASPECT GENERAL :

Le Malamute de l'Alaska, une des plus anciennes races de chiens de traîneau arctiques, est un chien puissant, de construction solide, à la poitrine bien descendue et au corps fort et bien musclé. Le Malamute est bien d'aplomb en station et son attitude suggère une grande activité par un port de tête haut et fier et par des yeux en éveil qui expriment intérêt et curiosité. La tête est large. Les oreilles sont triangulaires et dressées quand le chien est attentif. Le museau est massif et ne diminue que légèrement dans sa largeur de la racine à la truffe ; il n'est ni pointu ni long, mais pas non plus tronqué. La robe est épaisse, avec un poil de couverture rude d'une longueur suffisante pour assurer la protection d'un sous-poil dense et laineux. Les Malamutes sont de couleurs diverses. Les marques de la face constituent un trait distinctif. Elles consistent en une coiffe couvrant la tête, la face étant soit entièrement blanche, soit marquée d'une liste et/ou d'un masque. La queue est bien fournie de poil ; portée au-dessus du dos, elle a l'aspect d'un panache ondoyant. Le Malamute est doté d'une forte ossature avec des membres sans défauts, de bons pieds, une poitrine bien descendue et des épaules puissantes ; il dispose de toutes les autres caractéristiques physiques nécessaires à l'accomplissement efficace de sa tâche. Les allures sont régulières, coordonnées, faciles et très efficaces. Le Malamute n'est pas fait en chien de traîneau de course destiné à rivaliser de vitesse en compétition, mais est conçu pour la force et l'endurance ; toute caractéristique individuelle, y compris le tempérament, qui va à l'encontre de la réalisation de ce dessein doit être considérée comme le plus grave des défauts.

PROPORTIONS IMPORTANTES :

La hauteur de la poitrine correspond approximativement à la moitié de la hauteur au garrot, le point le plus bas de la poitrine se trouvant exactement derrière les avant-bras. La longueur du corps mesurée de l'épaule à la pointe de la fesse dépasse la hauteur au garrot.

CONFORMATION :

Le corps n'accuse aucun excès pondéral ; l'ossature est proportionnée à la taille.

COMPORTEMENT/CARACTERE :

Le malamute est un chien affectueux, amical et non le chien d'un seul maître. C'est un compagnon fidèle et dévoué, enjoué quand on l'y invite, mais généralement impressionnant de dignité à l'âge adulte.



TETE :

La tête est large et forte, ni grossière ni lourde, et doit être en rapport avec la taille du chien. L'expression est douce et suggère des dispositions affectueuses.

REGION CRANNIENNE :

Crâne : Il est large et modérément arrondi entre les oreilles ; il se rétrécit graduellement et s'aplatit sur le dessus en approchant des yeux et s'arrondit vers les joues qui sont modérément plates. Il y a un léger sillon entre les yeux. La ligne supérieure du crâne et la ligne supérieure du museau forment presque une droite qui n'offre qu'une légère cassure à leur jonction.

Stop : Léger.

REGION FACIALE :

Truffe : Dans toutes les couleurs de robe, sauf pour le rouge, la truffe, les lèvres et les bords des paupières sont de couleur noire. Le brun est autorisé chez les chiens à robe rouge. La truffe de neige barrée par une zone plus claire est acceptée.

Museau : Il est fort et massif par rapport au crâne. Il ne diminue que peu en largeur et en épaisseur, de sa jonction avec le crâne à la truffe.

Lèvres : Bien jointives.

Mâchoires/dents : Les mâchoires supérieures et inférieures sont larges et portent des dents fortes. Les incisives offrent un articulé en ciseaux. Le prognathisme supérieur ou inférieur est un défaut.

Yeux : Disposés obliquement dans le crâne, ils sont de couleur marron, en forme d'amande et d'une grandeur moyenne. L'œil foncé a la préférence. L'œil bleu constitue un défaut éliminatoire.

Oreilles : Elles sont de taille moyenne, mais petites par rapport au crâne. De forme triangulaire, elles sont légèrement arrondies à leur extrémité. Les attaches des oreilles sont bien écartées et situées sur les bords externes de l'arrière du crâne, au niveau de l'angle externe (supérieur) de l'œil, ce qui fait que, quand l'oreille est dressée, elle se détache du crâne. Quand elles sont dressées, les oreilles pointent légèrement vers l'avant, mais quand le chien est au travail, les oreilles sont parfois pliées contre le crâne. Les oreilles attachées haut constituent un défaut.

COU :

Il est fort et modérément galbé.

CORPS :

Compact dans sa construction mais, dans l'ensemble de la ligne du dessus, le rein n'est pas court.

Dos : Il est droit et descend en pente douce vers les hanches.

Rein : Solide et bien musclé. Un rein long qui affaiblit le dos est un défaut.

Poitrine : Bien développée.

QUEUE :

Attache moyenne suivant la ligne de la colonne vertébrale à la naissance ; elle est portée sur le dos quand le chien ne travaille pas. Elle n'est pas rabattue sur le dessus, ni enroulée en boucle serrée reposant sur le dos ni garnie de poils courts à la façon de la brosse du renard. La queue du Malamute est bien fournie et a l'aspect d'un panache qui ondoie.

MEMBRES

MEMBRES ANTERIEURS : Les antérieurs sont bien musclés et pourvus d'une très forte ossature. Vus de face, ils sont droits jusqu'au métacarpe.

Epaules : Modérément obliques.

Avant-bras : Vus de face, d'aplomb jusqu'aux métacarpes

Métacarpes : Vus de profil, ils sont courts, solides et légèrement fléchis.

MEMBRES POSTERIEURS : Ils doivent être larges. Vus de derrière, en statique comme en action, ils sont parfaitement en ligne avec les membres antérieurs ; le chien n'est ni trop serré ni trop large du derrière. Les ergots aux membres postérieurs sont indésirables ; on doit en faire l'ablation peu après la naissance.

Cuisses : Fortement musclées.

Grasset : Modérément angulé

Jarret : L'articulation du jarret est modérément coudée et bien descendue.

PIEDS : de type " raquette à neige ", serrés et épais, avec des coussinets épais, résistants et bien rembourrés qui donnent un aspect ferme et compact. Les pieds sont forts, et les doigts serrés et bien cambrés. Un poil de protection pousse entre les doigts. Les ongles sont courts et forts.

ALLURES :

Les allures du malamute sont régulières, égales et puissantes. Il est agile pour son poids et sa taille. Vus de profil, les postérieurs produisent une forte poussée qui se transmet aux antérieurs par la région lombaire bien musclée. La poussée transmise par les postérieurs aux antérieurs produit un mouvement régulier d'une grande amplitude. Vus de face ou de derrière, les membres se meuvent en ligne droite et ne sont ni trop serrés ni trop écartés. Au trot rapide, les membres convergent vers l'axe sagittal du corps. Une démarche guindée ou toute démarche qui n'est pas absolument efficace et dégagée est à rejeter.

ROBE :

POIL : Le malamute a un poil de couverture épais et rude, jamais long ni doux. Le sous-poil est dense, de 2,5 cm à 5 cm (1-2 pouces) d'épaisseur, huileux et laineux. La longueur du poil de couverture est variable. Le poil est relativement court à moyen le long des côtés du corps, la longueur augmentant autour des épaules et du cou, le long du dos et sur la croupe, de même qu'aux culottes et au panache. En général, les Malamutes ont le poil plus court et moins dense pendant les mois d'été. En exposition, le Malamute est présenté à l'état naturel. Il est interdit de couper les poils sauf pour dégager les pieds.

COULEUR : Les couleurs habituelles vont du gris clair au noir en passant par des nuances intermédiaires, et du zibeline au rouge en passant par des nuances intermédiaires. Des combinaisons de couleur sont admises au sous-poil, à la face (arcades sourcilières, oreilles, lèvres et nez) et entre les plages blanches et les plages pigmentées. La seule couleur uniforme admise est le blanc. Le blanc est toujours prépondérant sur les parties inférieures du tronc, une partie des membres, les pieds et une partie des marques de la face. Une liste blanche sur le front et/ou un collier ou une pastille sur la nuque attirent l'œil et sont admis. Le Malamute présente une robe à manteau ; une couleur discontinue s'étendant sur tout le corps en taches ou éclaboussures irrégulières est à rejeter.

TAILLE :

Il y a un éventail naturel de taille dans la race. Les tailles recherchées pour le travail sont de 63,5 cm (25 pouces) au garrot pour un poids de 38 KG (85 livres anglaises) chez les mâles et de 58,5 cm (23 pouces) au garrot pour un poids de 34 KG (75 livres anglaises) chez les femelles. Toutefois, les considérations de taille ne doivent pas l'emporter sur le type, les proportions, les allures et ce qui touche à la

fonction. Lors que le jugement des chiens sont à égalité de type, proportions et autres, c'est celui qui est le plus près de la taille recherchée pour un travail lourd qui sera préféré.

IMPORTANT :

Quand on juge des Malamutes, c'est leur fonction en tant que chien de traîneau destiné à traîner de lourdes charges qui doit avoir la priorité sur tout le reste. La sévérité de la pénalisation dépend de combien le sujet s'écarte de la description du Malamute idéal et jusqu'à quel degré un défaut particulier affectera l'aptitude du sujet au travail. Les membres du Malamute doivent dénoter une force peu commune et une formidable puissance de propulsion. Tout signe d'imperfection dans les membres ou les pieds, devant ou derrière, que ce soit en statique ou en action, doit être considéré comme un défaut grave. Etant donné ces préalables, les défauts en question sont le pied écrasé, les jarrets de vache, les métacarpes défectueux, l'épaule droite, le manque d'angulation, la démarche guindée (ou toute allure qui ne soit pas coordonnée, énergique et régulière), le manque de substance, la poitrine insuffisamment descendue, le corps empâté ou léger dans son ossature et des proportions générales médiocres.

DEFAUTS : Tout écart par rapport à ce qui précède doit être considéré comme un défaut qui sera pénalisé en fonction de sa gravité.

DEFAUT ELIMINATOIRE : Yeux bleus

N.B. : Les mâles doivent avoir deux testicules d'aspect normal complètement descendus dans le scrotum.